

À PROPOS DE L'ENQUÊTE TeO

Les descendants d'immigrés : des « citoyens anormalement normaux »¹

Vincent GEISSER

« La normalité demeure une question relative à une époque et à une civilisation. Or chaque culture a tendance à croire que son équilibre est la norme universelle ».

Fernand Ouellette, poète et écrivain canadien.

Après la tempête politico-médiatique qui vient de souffler sur le champ des sciences sociales à propos du rôle de la “culture” dans les processus d’intégration des populations issues des migrations subsahariennes², la publication des premiers résultats de l’enquête *Trajectoires et Origines* réalisée conjointement par l’INED³ et l’INSEE⁴ contribue à apporter une forme de sérénité dans le débat, bien que cela ne soit certainement pas le but premier de ses auteurs. Leur objectif est tout autre : « *Comblant une lacune dans les connaissances statistiques concernant ces populations minoritaires qui ont, certes, fait l’objet d’enquêtes ces dernières années, mais jamais avec ces tailles d’échantillon et un questionnaire couvrant autant de domaines de la vie sociale* »⁵. Et, il est

1. Nous empruntons cette formule au regretté Bruno Étienne, politologue, spécialiste des questions musulmanes, décédé le 4 mars 2009, qui qualifiait les musulmans de France de « *citoyens anormalement normaux* ».

2. Ce débat contradictoire et hautement médiatique s’est notamment illustré par des échanges très vifs entre deux enseignants-chercheurs, Hugues Lagrange, directeur de recherche au CNRS, auteur de l’ouvrage *Le déni des cultures*, Paris : Ed. du Seuil, 2010, 350 p., et Éric Fassin, sociologue à l’École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et co-auteur avec Didier Fassin de la tribune “Misère du culturalisme”, *Le Monde* du 29-10- 2010.

3. Institut national d’études démographiques.

4. Institut national de la statistique et des études économiques.

5. BEAUCHEMIN, Cris ; HAMEL, Christelle ; SIMON, Patrick (coordonnée par), *Trajectoires et Origines : enquête sur la diversité des populations en France*, Paris : INED - INSEE, 2010, 151 p., Document de travail n° 168 (voir l’*Introduction*, p. 5).

vrai que l'ampleur des moyens déployés est presque inédite dans le champ des recherches et de l'expertise sur les questions migratoires : 21 000 individus interrogés entre septembre 2008 et février 2009, parmi lesquels des personnes immigrées, natives d'un département d'outre-mer (DOM), descendantes d'immigrés, descendantes d'originaires d'un DOM, natives de France métropolitaine dont aucun parent n'est immigré ou originaire d'un DOM⁶.

Sans verser nécessairement dans une fétichisation des études statistiques et quantitatives, qui sont bien souvent frustrantes en matière d'interprétation des phénomènes sociaux, force est d'admettre que le principal mérite de cette enquête INED-INSEE est de remettre en cause un certain nombre d'idées reçues et de préjugés sur les populations immigrées et leurs descendants, dans un contexte socio-politique hautement passionnel — les plaies du débat sur l'identité nationale ne sont pas complètement cicatrisées⁷ — où ces questions font toujours l'objet d'instrumentalisations de toute sorte. Pour autant, les premiers résultats de l'enquête sont loin d'apporter des réponses tranchées, et de ce point de vue là ils risquent de décevoir autant les partisans d'un multiculturalisme utopique que les thuriféraires d'une identité française mythique. Bien au contraire, les auteurs du rapport d'enquête contribuent à réintroduire de la complexité dans les processus d'intégration, là où les acteurs sociaux — y compris certains chercheurs et experts "ès immigration" — font parfois preuve de simplisme et de réductionnisme.

Une première observation qui s'apparenterait à une évidence sociologique, mais qui en réalité ne l'est pas à l'aune des tendances observables dans d'autres sociétés européennes comparables à la France : 97% des descendants d'immigrés⁸ sont actuelle-

6. Sur les aspects techniques de l'enquête et les modes de catégorisation, voir l'*Introduction* et le *Glossaire*, *ibidem*, pp. 5-9.

7. Cf. GEISSER, Vincent, "Qui veut gagner... l'identité nationale ?", *Migrations Société*, vol. 21, n° 126, novembre-décembre 2009, pp. 3-8.

8. « *Descendants d'immigré(s)* : personnes nées en France métropolitaine et dont au moins l'un des parents est immigré. Les descendants de couple mixte sont les personnes ayant un seul parent immigré ». Voir le *Glossaire* dans BEAUCHEMIN, Cris ; HAMEL, Christelle ; SIMON, Patrick (coordination), *Trajectoires et Origines : enquête sur la diversité des populations en France*, *op. cit.*, p. 7.

ment français. Encore plus surprenant : « 41 % des immigrés⁹ résidant en France métropolitaine et âgés de 18 à 60 ans sont français aujourd'hui, selon l'enquête Trajectoires et Origines »¹⁰. Des "immigrés français" ? Vous n'y pensez pas ! La réalité statistique apparaîtra sûrement saugrenue, voire dérangeante, aux yeux des apprentis sorciers de la nationalité, pour lesquels le statut d'immigré est forcément incompatible avec celui de national, et vice-versa d'ailleurs.

Au-delà des aspects strictement juridiques, le rapport d'enquête montre également que le sentiment national est pleinement assumé chez les descendants d'immigrés : « La plupart des descendants d'immigrés nés en France se définissent comme des "Français de naissance" lorsqu'on leur pose la question. Ces réponses soulignent la conviction que la nationalité s'obtient par le droit du sol, combien même les parents seraient étrangers »¹¹. Bien sûr, ce sentiment national est variable en fonction de l'âge, du sexe, du niveau d'études, de la catégorie socioprofessionnelle et des origines migratoires. Il reste toutefois un fait majoritairement partagé par les héritiers de l'immigration, contrairement à ce que laissent entendre les tenants des discours anxigènes sur la prétendue crise du "modèle français d'intégration" et le délitement des valeurs nationales¹². Car, si crise il y a, ce n'est pas tant celle de la certitude "d'être français", mais davantage celle de la perception que les descendants d'immigrés ont l'impression qu'ont d'eux leurs concitoyens : le sentiment de ne pas être perçus comme "Français" et de "subir le renvoi aux origines" qui s'exprime parfois par cette question lancinante : « D'où viens-tu ? », qui n'a rien de choquante en soi, mais qui devient blessante quand elle laisse supposer que son "chez soi" est

9. « **Immigrés** : personnes nées étrangères à l'étranger (frontières actuelles). Les immigrés constituent le groupe le plus important de la population immigrante (ensemble des personnes nées hors métropole, quelle que soit leur nationalité à la naissance) ». *Ibidem*.

10. SIMON, Patrick, "Nationalité et sentiment national", in : BEAUCHEMIN, Cris ; HAMEL, Christelle ; SIMON, Patrick (coordonnée par), *Trajectoires et Origines : enquête sur la diversité des populations en France*, Paris : INED - INSEE, 2010, pp. 117-122 (voir p. 117).

11. *Ibidem*, p. 122.

12. Vision anxigène que l'on retrouve régulièrement dans les "éditoriaux" de Yvan Rioufol publiés dans son blog : « *Ma troisième proposition veut répondre à ces nouveaux compatriotes qui, légitimement attachés à leur culture d'origine, ne se reconnaissent pas dans leur identité administrative et s'empressent de se différencier des "Gaulois". Nul n'est obligé de devenir Français. Aussi serait-il nécessaire de renverser le tabou du droit du sol et l'octroi quasi automatique de la nationalité, qui peuvent conduire à brader la carte d'identité et à aggraver les frustrations. S'il serait régressif d'en revenir au droit du sang, qui enferme un peuple dans son ethnie, le recours au droit de la volonté (devient français celui qui le désire ardemment) permettrait d'en finir avec ces distributions automatiques de droits d'entrées dans l'intimité d'un peuple* ». RIOUFOL, Yvan, "Identité nationale : trois propositions", blog du *Figaro*, 28 octobre 2009.

nécessairement "ailleurs", au-delà des frontières françaises, question que l'on n'oserait pas poser probablement à un descendant de Bretons, de Normands, de Provençaux ou même d'enfants héritiers de l'immigration européenne (polonaise, espagnole, italienne ou portugaise).

Les descendants d'immigrés maghrébins et africains, et dans une moindre mesure les originaires des DOM, ont parfaitement intériorisé le fait d'être perçus comme des «*mauvais Français*»¹³ par une partie de la population hexagonale, suspicion qui est aussi très largement légitimée par le discours de certaines élites¹⁴ : «*Ces rappels quotidiens d'altérité contribuent au sentiment d'être perçu comme un étranger. À l'affirmation "on me voit comme un Français", 58% des immigrés répondent par la négative. Plus surprenant, la moitié de ceux qui sont devenus Français partagent ce sentiment. Les descendants d'immigrés, bien que de nationalité française, sont encore 37% à ne pas se sentir véritablement reconnus, perception bien différente pour les descendants de couples mixtes (11%)*»¹⁵.

Les auteurs du rapport d'enquête ne versent à aucun moment dans une vision angélique du "creuset français". Leurs analyses et commentaires s'attachent à rendre compte de la complexité des modes d'identification et des vécus, réfutant en cela l'alternative réductrice *assimilation/multiculturalisme* qui n'a finalement pas grand sens pour les acteurs. Au contraire, leurs pratiques sociales tendent à mettre au jour le développement croissant de formes de transnationalisme qui ne sont d'ailleurs pas spécifiques aux populations issues de l'immigration, mais participent d'un nouveau *rapport au monde*, affectant toutes les catégories de Français, y compris ceux appartenant à la «*population majoritaire*»¹⁶ : «*Les résultats des autres groupes de popu-*

13. Voir l'entretien de Didier Fassin dans *Télérama*, 9 février 2010, <http://www.telerama.fr/divers/didier-fassin-en-se-niant-comme-pays-d-immigration-la-france-met-en-peril-sa-cohesion-et-son-unite,52034.php>

14. Cf. NOIRIEL, Gérard, *Racisme : la responsabilité des élites*, Paris : Éd. Textuel, 2007, 111 p.

15. BRINBAUM, Yaël ; HAMEL Christelle ; PRIMON, Jean-Luc ; SAFI, Mira ; SIMON, Patrick, "Discriminations", in : BEAUCHEMIN, Cris ; HAMEL, Christelle ; SIMON, Patrick (coordonnée par), *Trajectoires et Origines : enquête sur la diversité des populations en France*, Paris : INED - INSEE, 2010, pp. 129-139 (voir p. 134).

16. «*Le terme "population majoritaire" désigne l'ensemble des personnes, numériquement les plus nombreuses, qui résident en France métropolitaine et qui ne sont ni immigrées, ni natives d'un DOM, ni descendantes de personne(s) immigrée(s) ou native(s) d'un DOM* ». Voir le *Glossaire* dans BEAUCHEMIN, Cris ; HAMEL, Christelle ; SIMON, Patrick (coordination), *Trajectoires et Origines : enquête sur la diversité des populations en France*, op. cit., p. 7.

lation relativisent l'ampleur de ces déclarations [relatives aux pratiques transnationales]. Les originaires d'un DOM, par exemple, ont des niveaux de "transnationalisme" très similaires à celui des immigrés et parfois même supérieur : ils sont 44% à déclarer vouloir partir vivre hors métropole. Les autres Français nés hors métropole (rapatriés et autres Français nés à l'étranger) sont quant à eux 18% à afficher ce désir et ils exhibent aussi dans les autres domaines des fréquences élevées de "transnationalisme". Enfin, les natifs de métropole sans ascendance migratoire directe témoignent de la banalisation de certaines pratiques hors des frontières de l'Hexagone : ils sont eux-mêmes 7% à souhaiter partir vivre ailleurs et 29% d'entre eux déclarent entretenir des rapports personnels avec des amis ou parents qui ne vivent pas en France métropolitaine (contacts téléphoniques, courriers, etc.)»¹⁷.

Il est clair que dans le cas des descendants d'immigrés, ce transnationalisme est susceptible d'épouser des formes spécifiques en raison des relations privilégiées avec les pays dont sont originaires les parents. De ce point de vue, le rapport d'enquête INED-INSEE contribue à dédramatiser la pratique de la binationalité qui, comme le montrent les auteurs, n'est absolument pas contradictoire avec un fort attachement à la nationalité française. L'enquête démonte ainsi — même si ce n'est pas l'objectif de ses commanditaires ni celui de ses rédacteurs — le fantasme de la double allégeance et l'idée selon laquelle la possession d'un passeport étranger diminuerait substantiellement l'attachement à la France. On se souvient, en effet, qu'il n'y pas si longtemps, un responsable éminent du Parti socialiste, Malek Boutih, avait carrément proposé la suppression de la double nationalité — il reprenait en cela une proposition du Front national¹⁸ — car il voyait en elle l'une des causes majeures de la crise du modèle français d'intégration : « Les différentes conventions bilatérales signées avec les pays tiers devront être renégociées afin de clarifier les statuts civils ou de nationalité des citoyens originaires de ces pays. L'objectif est de mettre fin aux statuts binationaux ainsi qu'aux pratiques non

17. BEAUCHEMIN, Cris ; LAGRANGE, Hugues ; SAFI, Mirna, "Entre ici et là-bas : un aperçu des pratiques 'transnationales' de la population vivant en France métropolitaine", in : BEAUCHEMIN, Cris ; HAMEL, Christelle ; SIMON, Patrick (coordonnée par), *Trajectoires et Origines : enquête sur la diversité des populations en France*, Paris : INED - INSEE, 2010, pp. 25-30 (voir p. 26).

18. « Sauf cas de réciprocité, la France interdira à ses nationaux d'être également citoyens d'un pays étranger. Les binationaux actuels devront choisir : soit rester français et renoncer à leur autre nationalité, soit abandonner la nationalité française ». FRONT NATIONAL, *Nos propositions*, chapitre "Immigration", consultable en ligne sur http://www.frontrnational.com/doc_prop_identite.php

conformes au code civil français, en matière de mariage et de filiation particulièrement »¹⁹.

À l'opposé des arguments avancés par le Front national et par Malek Boutih, le rapport d'enquête INED- INSEE permet très largement de relativiser les "enjeux d'allégeance" liés à la binationalité, tout en soulignant l'importance du phénomène sur le plan numérique : « En l'absence d'un changement législatif notable depuis 1992, force est de constater que les pratiques des immigrés en matière de double nationalité ont fortement évolué. Le fait que les doubles allégeances ne soient plus perçues comme des contradictions en termes de loyauté rend compatible la multi-nationalité, sinon juridique, au moins affective. La situation des descendants d'immigrés est révélatrice des formes d'attachement à la nationalité d'origine des parents. S'ils sont français pour plus de 95% d'entre eux, près du tiers des descendants ayant deux parents immigrés déclarent une double nationalité [...]. Ce sont les descendants d'immigrés d'origine turque qui se montrent les plus attachés à la nationalité transmise par leurs parents, mais le tiers des descendants d'Algériens, de Marocains et de Tunisiens sont également dans ce cas de figure. Pour les descendants d'Algériens, la situation est d'autant plus significative qu'en vertu du double jus soli, ils ont bénéficié de la nationalité française dès leur naissance. La double nationalité est en revanche anecdotique pour les descendants d'originaires d'Asie du Sud-Est et relativement rare pour ceux dont les parents viennent d'Italie ou d'Espagne »²⁰.

Toutefois, le maintien, voire la progression des pratiques transnationales chez les descendants d'immigrés — à 95% de nationalité française — n'est pas sans rapport avec leur vécu dramatique des discriminations. L'idée que la recherche d'un "ailleurs", à la fois lointain (c'est l'étranger) et proche (c'est néanmoins le pays de leurs parents), puisse être une conséquence directe ou indirecte des discriminations subies est une hypothèse clairement envisagée par les auteurs du rapport d'enquête : « L'enquête permet d'explorer cette hypothèse en mesurant l'association entre l'intensité des pratiques transnationales

19. BOUTIH, Malek, *Une nouvelle politique de l'immigration*, Rapport confidentiel pour le Premier secrétaire du Parti socialiste, 2005, cité par GEISSER, Vincent, "Malek Le Pen ou Jean-Marie Boutih ?", *oumma.com*, 17 mai 2005, <http://oumma.com/Malek-Le-Pen-ou-Jean-Marie-Boutih>

20. SIMON, Patrick, "Nationalité et sentiment national", art. cité, p. 121. Sur la double nationalité en Europe, voir également JULIEN-LAFERRIÈRE, François, "La Convention européenne sur la réduction des cas de pluralité de nationalités et sur les obligations militaires en cas de pluralité de nationalités", *Migrations Société*, vol. 14, n° 80, mars-avril 2002, pp. 37-50.

et le ressenti des discriminations selon l'origine [...]. Ce résultat suggère que le transnationalisme traduit, au sein de la seconde génération, encore plus que dans la première, une réaction à la discrimination dont elles peuvent être victimes dans la société d'accueil. Cette hypothèse doit néanmoins être validée par des analyses empiriques plus poussées »²¹.

A la lumière des premiers résultats de l'enquête INED- INSEE se profile un constat sans appel : binational ou pas, la très grande majorité des descendants d'immigrés aspirent à être « des Français comme les autres »²². Et au-delà de cette aspiration, leurs pratiques civiques, politiques et électorales, toutes choses égales par ailleurs, les rapprochent des autres Français des milieux populaires : « Les enquêtes précédentes observaient des taux d'inscription sur les listes électorales plus faibles pour les immigrés et leurs descendants. Ce n'est plus le cas dans l'enquête Trajectoires et Origines : ces taux pour les personnes de nationalité française varient peu entre les différentes origines, de 90 % pour la population majoritaire à 75 % pour les immigrés et les descendants d'immigrés de Turquie. Les autres groupes d'origine se situent tous entre 80 et 90 % d'inscrits [...]. Les descendants d'immigrés, quelle que soit leur origine, ont autant (sinon plus de chances) d'être inscrits que leurs homologues de la population majoritaire »²³.

De même, la confiance dans les institutions centrales de notre société n'est pas moins élevée chez les descendants d'immigrés que dans la population majoritaire. L'idée que les enfants d'immigrés africains, maghrébins et turcs développeraient une véritable défiance à l'égard des institutions républicaines (le fameux fantasme des « territoires perdus de la République »²⁴) est largement démentie par les auteurs du rapport d'enquête. L'école, par exemple, lieu de toutes les passions et polémiques ces 20 dernières années, est plébiscitée massivement par les immigrés et leurs descendants : « Portant les espoirs de

-
21. BEAUCHEMIN, Cris ; LAGRANGE, Hugues ; SAFI, Mirna, "Entre ici et là-bas : un aperçu des pratiques 'transnationales' de la population vivant en France métropolitaine", art. cité, p. 30.
 22. BROUARD, Sylvain ; TIBERJ, Vincent, *Français comme les autres ? Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque*, Paris : Presses de Sciences Po, 2006, 157 p.
 23. TIBERJ, Vincent ; SIMON, Patrick, "Vie citoyenne et participation politique", in : BEAUCHEMIN, Cris ; HAMEL, Christelle ; SIMON, Patrick (coordonnée par), *Trajectoires et Origines : enquête sur la diversité des populations en France*, Paris : INED - INSEE, 2010, pp. 109-115 (voir p. 113).
 24. BRENNER, Emmanuel (sous la direction de), *Les territoires perdus de la République : anti-sémitisme, racisme et sexisme en milieu scolaire*, Paris : Éd. Mille et une nuits, 2002, 238 p.

promotion sociale et incarnant l'accès au savoir, l'école fait quasiment l'unanimité et obtient entre 86% et 94% de confiance selon les origines considérées»²⁵. La seule institution qui fait exception est la police. Mais sur ce point également, les conclusions des auteurs du rapport d'enquête sont nuancées. La relative défiance à l'égard de l'institution policière n'est pas due à une quelconque "culture anti-police" dans les banlieues ou à une volonté de régler ses comptes avec les "keufs", mais s'enracine dans l'expérience dramatique des contrôles d'identité répétés, déjà mise en évidence dans une précédente étude de l'Open Society Institute²⁶ : «Les écarts de confiance selon les origines se creusent nettement avec les deux institutions régaliennes que sont la justice et la police. Alors que les membres de la population majoritaire ont une confiance relativement élevée et un peu supérieure pour la police que pour la justice (75%, contre 71%), ce qui est également le cas pour les immigrés d'Europe du Sud et leurs descendants, les immigrés et descendants d'immigrés du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne se montrent plus réservés envers la police. La défiance pour l'institution policière est particulièrement élevée parmi les descendants d'immigrés maghrébins et d'Afrique subsaharienne. Cette différence ne peut être expliquée par l'aversion à l'égard des institutions répressives, sinon on ne verrait pas de différences statistiquement significatives entre justice et police. Elle s'éclaire lorsqu'on la rapporte à la fréquence de contacts avec la police[...]. Les contrôles d'identité effectués par la police sont une source de contentieux avec les jeunes des milieux populaires, en particulier d'origine immigrée, et défrayent régulièrement la chronique»²⁷.

Nos gouvernants gagneraient à s'inspirer de certaines observations du rapport TeO, notamment celles qui concernent la relation des descendants d'immigrés à la famille : «L'analyse met en évidence que les descendants d'immigrés cohabitent plus tardivement avec leurs parents que la population majoritaire et qu'une fois quitté le foyer parental, ils résident également dans une plus grande proximité (dans la même ville ou le même quartier), en particulier les descendants d'originaires du Maghreb et de Turquie. Cette proximité résidentielle s'accompagne,

25. TIBERJ, Vincent ; SIMON, Patrick, "Vie citoyenne et participation politique", art. cité, p. 109.

26. Cf. OPEN SOCIETY INSTITUTE ; JOBARD, Fabien ; LÉVY, René (coordonné par), *Police et minorités visibles. Les contrôles d'identité à Paris*, New York : Open Society Institute, 2009, 80 p., <http://www.mediapart.fr/files/PoliceContr%C3%B4les.pdf>

27. TIBERJ, Vincent ; SIMON, Patrick, "Vie citoyenne et participation politique", art. cité, pp. 110-111.

dans ces deux groupes, de relations plus denses avec l'entourage familial. Les descendants d'immigrés venus du Portugal (et dans une moindre mesure d'Espagne ou d'Italie), bien que vivant relativement plus éloignés de leurs parents (même région), entretiennent également des relations intenses avec la famille»²⁸.

Dans l'ambitieux projet de lutter contre l'isolement des personnes âgées et dépendantes, qui est désormais l'un des chantiers prioritaires du gouvernement²⁹, l'observation des auteurs du rapport d'enquête TeO, selon laquelle les descendants d'immigrés maghrébins, africains, turcs et d'Europe du Sud entretiendraient davantage de relations avec leurs parents et leurs grands-parents, y compris à l'âge adulte, mérite sans doute réflexion : et si ce que l'on percevait au premier regard comme une scorie du communautarisme et de la tradition (le culte de la famille et des parents) n'était finalement que le signe d'un plus grand civisme et la preuve d'un souci de solidarité entre les générations ? De ce point de vue là, nous avons encore bien des leçons à recevoir des "racailles" et des "sauvageons" de la République.

Marseille, le 19 novembre 2010

28. MOGUÉROU, Laure ; SANTELLI, Emmanuelle, "Sphères de sociabilités : relations familiales *versus* relations sociales ?", in : BEAUCHEMIN, Cris ; HAMEL, Christelle ; SIMON, Patrick (coordonnée par), *Trajectoires et Origines : enquête sur la diversité des populations en France*, Paris : INED - INSEE, 2010, pp. 101-107 (voir p. 101).

29. Cf. CHAYET, Delphine ; AUGUSTE, Olivier, "La dépendance : un chantier prioritaire pour Sarkozy", *Le Figaro* du 14-7-2010.